

OBJET : Consultation en vue d'équiper la Ville de Saint-Denis d'un ordinateur de gestion.

- Autorisation de lancer une consultation auprès des constructeurs d'ordinateurs.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'informatisation progressive de ses services, la municipalité se propose de lancer une consultation auprès des constructeurs pour le choix d'un ordinateur.

Le désir de changement de la formule actuelle (utilisation en commun d'un ordinateur extérieur) se justifie par :

- augmentation rapide du volume des informations à traiter et des travaux administratifs communaux informatisables,
- orientation vers la télégestion, c'est-à-dire l'accès direct et permanent des responsables de la Ville de Saint-Denis à l'information communale,
- la difficulté de réaliser ces objectifs en étant tributaire de :
  - \* plages horaires allouées ne correspondant pas toujours à nos besoins
  - \* contraintes émanant de l'exploitation en commun d'un matériel dont les caractéristiques sont plus adaptées au travail des autres interlocuteurs qu'à celui de la Mairie,
- baisse sensible du coût des matériels.

Le mode de financement (location, crédit-bail ou leasing, achat) dépendra de la réponse des constructeurs.

Un dossier d'appel d'offres leur sera fourni.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs,

- d'APPROUVER le cahier des charges ;
- de m'AUTORISER à lancer une consultation, et de traiter avec la société qui aura fait les meilleures propositions.

JE METS LA QUESTION AUX VOIX. /.

VU - St Denis le 18 Juin 80

P/ Le Prefet

Le Secretaire General

Signe: Didier CULTIAUX

P/ Copie Certifiée Conforme

P/ Le Prefet

Le Chef de Bureau délégué

Signe: J. Lacoste

Puis il lit l'avis des Commissions :

"Les commissions sont d'accord sur le lancement de la consultation et sont plus favorables à la location qu'à l'achat de matériels".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marcel HOARAU - Depuis plusieurs années, la Mairie a commencé l'informatisation de divers services. Dans un premier temps, nous avons utilisé l'ordinateur du service de la Météorologie, puis nous sommes passés sur celui de la Préfecture.

M. Marc GERARD - En effet, mais maintenant nous ne pouvons plus avoir de plages d'utilisation intéressantes, car nos besoins ont augmenté, parallèlement à ceux de la Préfecture. Il nous faut donc songer à nous équiper. Cela permettra à chaque bureau concerné, d'interroger directement l'ordinateur par des petits terminaux à claviers dont il disposera.

M. DUPUIS - En matière d'ordinateurs, nous nous trouvons à la Réunion, devant un autre problème : il n'a de représentés ici, que deux constructeurs ; d'une part "I.B.M." qui est américain, et d'autre part "Honeywell Bull" qui est français. Une première question est de savoir si nous allons nous fournir chez "l'américain" ou chez "le français" ? Il s'agit ensuite de déterminer quel est le meilleur appareil qui conviendra au programme que nous envisageons de mettre en place. Il faudrait donc que nous ayons la possibilité de nous faire conseiller par une personne en dehors de tout marché commercial qui connaisse cette matière. Je tenais à vous informer de ces problèmes, car cette affaire nécessite un financement coûteux à partir de fonds publics.

M. Marc GERARD - Je pense que la question du constructeur ne se pose pas, en regard des possibilités de conversion dont nous disposons, puisque nous sommes passés, sans problèmes majeurs, des appareils de la Météorologie qui sont des "I.B.M." aux "Bull" de la Préfecture. Ce serait plutôt celle du prix qui est préoccupante. Pour cela, il faudra consulter les deux fournisseurs du Département. Il reste aussi le problème de la télégestion. C'est pour cela que nous établissons notre Cahier des Charges en fonction de nos besoins, et le choix se fera à partir des propositions reçues.

M. DUPUIS - Nous ne sommes qu'aux préliminaires, mais il faut déjà que les "cartes" soient bien distribuées.

Discussion

Mise aux voix, la question est ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ